

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2008

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2009 - (n° 1127)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 379

présenté par
MM. Gille, Juanico, Liebgott
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 80

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de ne pas supprimer la prise en charge par l'État de l'allocation de fin de formation